

**2010/2502 - Attribution de subventions de fonctionnement général à 11 MJC de Lyon (2e tranche) - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application correspondantes avec chacune des associations gestionnaires** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 07/06/2010, p. 1345)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, je vous parlais lors du dernier Conseil municipal, des dialogues de gestion que nous avons menés ces derniers mois avec l'ensemble des MJC et centres sociaux, dialogues de gestion qui avaient pour objectif de veiller à une bonne adéquation entre les politiques publiques et les projets associatifs de ces structures, et à rechercher des fonctionnements pérennes pour ces structures, dans un contexte où la crise économique affecte leurs recettes « usagers », ce qui exige une certaine rigueur dans leur gestion.

Ces dialogues nous ont permis de décider au cas par cas du versement de cette dernière tranche de subvention de la dotation globale de fonctionnement qui leur est allouée, au cas par cas, c'est-à-dire que cela a été décidé selon que les engagements des structures ont été tenus ou non, notamment sur le plan budgétaire, mais aussi de la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

Donc, c'est avec une grande satisfaction que nous avons pu constater que ces dialogues de gestion se sont très bien passés et que les structures ont totalement joué le jeu. C'est pour cela que je vous propose d'adopter cette délibération qui valide le versement des 20 % restant à verser aux structures sur leur dotation globale de fonctionnement. Merci.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, cela fait plusieurs mois que nous vous interpellons au sujet des MJC. Sur le nouveau cadre de partenariat d'abord : on voit bien, à la lecture des conventions de ce dossier, que rien n'a changé. Toujours autant de verbiage et toujours aussi peu d'objectifs concrets.

Bref, après deux ans de réflexion, le nouveau cadre de partenariat établi n'a finalement rien apporté. Ni sur le plan du suivi, ni sur le plan financier d'ailleurs. On continue de verser à chaque Conseil, des subventions. Nous voterons celles de ce jour, car elles sont le complément des subventions annuelles, dont nous avons approuvé le principe. Mais, nous réitérons notre demande de transparence sur le budget réel des MJC. Et nous attendons toujours des réponses.

Nous vous avons demandé ce que les MJC coûtaient à la Ville de Lyon, en coût direct et en coût indirect. Alors, de deux choses l'une :

- soit les chiffres sont tels qu'ils ne sont pas avouables ;
- soit vous êtes tout simplement incapable de répondre à cette question. Peut-être qu'à force de saupoudrage, vous ne savez même plus ce que vous distribuez aux MJC.

Nous ne parlons pas là de dizaines, voire de centaines de milliers d'euros, mais au total de plusieurs millions d'euros ! Cela mérite que l'on s'y penche avec attention. Merci Monsieur le Maire.

Mme BRICHET Geneviève : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous tenons à saluer l'action de Najat Vallaud-Belkacem, pour son action d'aide à la gestion des associations, qui permettra à celles-ci de continuer à soutenir leurs projets sociaux et culturels.

En effet, notre tissu associatif à Lyon étant particulièrement riche, il est important pour la collectivité de le soutenir, à la fois par un apport financier, mais aussi un apport technique et de compétences. Parce qu'en réalité, c'est l'existence même des associations et notre croyance en leur apport pour nos concitoyens, qui est en cause.

Ces apports se situent aussi bien au niveau du lien social (mixité à la fois entre générations et classes sociales) ; qu'au niveau de l'accès pour tous aux loisirs, à l'éducation, aux sports, aux pratiques culturelles ; c'est l'éveil à une conscience citoyenne, mais aussi la prévention de la délinquance et toutes les actions qui permettent aux jeunes les moins favorisés de ne pas décrocher, et de pouvoir un jour se réinsérer dans le monde du travail et de la société.

Dans la situation actuelle, les associations, on le sait, ont du mal à « joindre les deux bouts », par leurs propres ressources en tout cas. Leur existence est en effet menacée et par là, leurs actions au service d'un Bien commun. Nous sommes convaincus qu'elles sont un relais indispensable des collectivités, par leur dynamisme, leur engagement et la force de leur volontariat, dénué de tout aspect de rentabilité financière.

Pour cela, des regroupements, des mutualisations et donc des économies d'échelle sont nécessaires, afin que les associations ayant sensiblement le même objet sur le territoire de la Ville de Lyon, puissent poursuivre leurs missions communes, sans dispersion de moyens.

La politique de la Ville de Lyon est de soutenir ces associations, tout en ayant conscience que les moyens publics doivent être engagés avec rigueur et esprit de responsabilité, dans le cadre d'un partenariat global sur les priorités du territoire. C'est le rôle d'une collectivité que d'avoir cette vue globale : c'est aussi un choix politique que nous assumons, malgré le désengagement de l'Etat.

Concernant les MJC, cette politique de mutualisation et le désir de développer des services efficaces, nous permet de mener à bien de grands projets : Aigle de Meaux dans le 6<sup>e</sup> arrondissement, la création d'un nouvel espace associatif à Montchat, la maison des associations de la rue Denfert-Rochereau, la nouvelle MJC Perrache à la Confluence, la restructuration-construction du dojo à Moulin à Vent dans le 8<sup>e</sup> et le pôle social à Saint-Rambert.

Nous le faisons pour que dans chacun de nos arrondissements, nos concitoyens bénéficient de structures d'accueil adaptées à leurs besoins, gérées par des associations qui constituent à la fois le premier échelon d'une démocratie de proximité vivante et active, et un réseau de structures fédérées au niveau national qui nous offrent toutes les garanties de professionnalisme et de respect de nos valeurs républicaines.

En conclusion, Monsieur le Conseiller municipal, je considère comme particulièrement injuste et malvenu l'esprit de votre intervention sur les MJC, cette intervention n'étant pas la première d'ailleurs et insinuant systématiquement que les subventions seraient trop larges pour les actions qu'elles mènent sur le terrain. Cela témoigne simplement de votre profonde méconnaissance de la vie quotidienne des Lyonnais, comme des réalités associatives dans notre ville, ainsi que des efforts qui sont menés par la municipalité pour renforcer la cohésion sociale et le « bien vivre ensemble » dans un contexte d'irresponsabilité totale de l'Etat dans ce domaine.

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Monsieur le Maire, j'ai l'impression d'avoir déjà vécu cette scène, mais on va la recommencer. Donc je vais vous répondre à nouveau que toutes les informations financières concernant les MJC, comme les centres sociaux d'ailleurs, sont publiques, transparentes, parfaitement accessibles à quiconque s'y intéresse vraiment, c'est-à-dire pour en faire autre chose que des insinuations stériles comme vous avez pris l'habitude de le faire dans cette enceinte du Conseil municipal.

Alors, je veux bien passer mon temps à faire la postière entre les mairies d'arrondissements et les associations pour que vous puissiez prendre connaissance des bilans analytiques de votre MJC, mais je vous rappelle d'abord que ces bilans analytiques sont certifiés par des commissaires au compte, et ensuite que vous avez accès au Conseil d'Administration de votre MJC pour en prendre connaissance, que des élus de votre groupe siègent dans ces Conseils d'Administration, donc adressez-vous à eux.

Et surtout Geneviève Brichet a raison de le souligner, et je le répète avec autant de conviction qu'elle, je crois que les MJC de Lyon, ne peuvent décemment pas continuer à être soupçonnées, à tous les Conseils municipaux de la Ville, d'être trop largement soutenues par la Ville de Lyon et par les rares financeurs publics qui les suivent, au moment même où on exige de ces MJC des efforts de rigueur de gestion sans précédent, que du personnel a été licencié dans de nombreuses structures, que les adhérents ont des difficultés en fin de mois à payer leur cotisation et qu'on exerce un contrôle plus serré que jamais sur leur mode d'administration en lien avec leur projet de territoire.

Alors, vous pouvez estimer que ce dialogue de gestion dont j'ai parlé n'est pas grand-chose, cela me prouve quand même que vous ne devez pas être souvent en contact avec ces structures parce qu'elles, en tout cas, considèrent y avoir gagné beaucoup, tout comme la Ville, en cohérence, en intelligence aussi, de leur politique comme de la nôtre.

Je regrette que cette délibération ne donne lieu de votre part qu'à ce type d'échanges. J'aurais aimé vous entendre par exemple dénoncer à nos côtés le désengagement de l'Etat, ça c'est un vrai problème.

M. LE MAIRE : Je rappelle que dans les documents budgétaires figurent l'ensemble des informations pour suivre cela, l'ensemble de l'évolution des subventions d'ailleurs de manière générale, c'est un dossier que M. Brumm suit de près et c'est pour cela que l'on arrive à des Comptes administratifs qui sont aussi bien formatés que celui de la Ville de Lyon.

Je vous rappelle que dans le même temps où nous avons notre Compte Administratif qui affiche une augmentation de 1 %, en l'espace de trois ans, la dette de la France a dû filer de 247 milliards d'euros, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous sommes comme le dirait M. David peut-être, menacé de ne plus avoir, non c'était Mme Gay, un triple A.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)